

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	4 (1916)
<b>Heft:</b>	48
<b>Artikel:</b>	Celles qui travaillent
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-251435">https://doi.org/10.5169/seals-251435</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pour que les élèves de notre Ecole soient sur le même pied que les élèves diplômés des Ecoles de chemins de fer de Bienne, St-Gall, Winterthour, etc. Des démarches ont, du reste, déjà été faites à ce sujet par le Conseil d'Etat qui les renouvellera.

Les élèves de l'Ecole d'agriculture logent actuellement dans des pensions ou des familles de la ville. Ce serait leur faciliter la fréquentation de notre Institut agricole que de fonder pour eux un internat, dont le prix de pension serait plus abordable et auquel serait jointe une exploitation agricole. La création d'une Ecole pratique d'agriculture avec domaine et internat est également demandée par la sous-commission de gestion du Département de l'Agriculture, qui préconise aussi l'organisation de cours régionaux pour l'hiver. Les élèves s'engageraient à suivre régulièrement les leçons, à payer une modeste finance d'inscription et à subir un examen final. Beaucoup de sujets pourraient intéresser nos agriculteurs : questions de cultures, zootechnique, cours ménagers pour femmes et jeunes filles, comptabilité, quelques extraits du Code civil, du Code des obligations, du Code rural et diverses lois ayant trait à l'agriculture et à la viticulture.

Une autre remarque souligne le fait que le renchérissement de la vie rend bien insuffisants les traitements minima des instituteurs et institutrices primaires. Le minimum auquel ont droit ceux-là est de 1500 fr. par an, et celles-ci de 1000 fr. Aussi le Conseil d'Etat est-il invité à prendre des mesures pour que ces traitements soient mis en rapport avec le cherté actuelle de la vie<sup>1</sup>. Le Département de l'Instruction publique répond qu'il a déjà engagé les communes à accorder une allocation supplémentaire au corps enseignant primaire, ce que plusieurs d'entre elles ont fait. Ajoutons encore que dans ce domaine scolaire on demande que l'Etat étudie, dans tout le canton, l'institution de médecins et de dentistes des écoles.

La lutte anti-alcoolique a retenu l'attention de nos députés à plus d'une reprise pendant cette session. Si, de nos jours, l'on boit moins de vin chez nous, la consommation des liqueurs, par contre, n'a pas diminué, à preuve qu'il ne se vend aujourd'hui pas moins de 67 succédanés de l'absinthe. Il s'agit d'avoir le courage nécessaire pour lutter contre ce danger. Notre peuple, la jeunesse surtout, doivent être rendus attentifs aux ruines causées par l'alcoolisme. Il importera que la police fût plus sévère à l'égard des cafés dont le nombre devrait être diminué et auxquels il faudrait interdire partout de vendre des liqueurs avant 8 h. du matin en été et 9 h. en hiver, mesure qui est entrée en vigueur à Lausanne à la demande des aubergistes eux-mêmes. L'assemblée unanime applaudit M. Maurice Bujard quand celui-ci réclame une intervention énergique et inlassable auprès du Conseil fédéral contre les nombreuses liqueurs-façon.

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un très intéressant projet de loi sur l'assurance infantile qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1917. La Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, qui existe depuis 1907, a déjà délivré plus de 20.000 livrets-police, et l'avoir de la caisse est aujourd'hui d'environ 2 millions de francs. Beau résultat, dû en partie aux nombreuses sociétés mutualistes de retraite qui se sont fondées pendant ces neuf ans. Le Conseil d'Etat avait prévu, dès 1907, la création de sociétés de retraite afin de donner aux enfants, aussitôt que possible, des habitudes d'épargne et de prévoyance. Or nous constatons qu'à cette heure il existe déjà dans notre canton 203 de ces sociétés pour enfants. C'est encouragé par ce résultat que le Conseil d'Etat a élaboré un projet de loi sur

l'assurance-maladie, car aujourd'hui il n'existe pas encore de caisse d'assurance spécialement pour enfants.

La contribution très modique exigée des assurés sera triplée par les subsides fédéraux et cantonaux. Cette assurance sera facultative, mais des communes pourront la déclarer obligatoire. La caisse assurera à ses membres les soins médicaux et pharmaceutiques. Elle sera gérée par la caisse cantonale vaudoise des retraites populaires. Des mutualités scolaires, semblables à celles fonctionnant pour l'assurance-vieillesse, seront fondées pour cette assurance-maladie. Pourront s'affilier à la caisse les enfants de nationalité suisse fréquentant les écoles publiques dans une commune possédant une section de la caisse. Eventuellement le Conseil d'Etat pourra admettre des élèves des écoles privées et des enfants étrangers. L'Etat pourra aussi allouer des subsides aux communes ou groupements de communes qui organiseront un service d'hygiène scolaire.

Excellente loi que nous saluons avec joie, ne doutant pas qu'une caisse pareille ne soit destinée à rendre d'inappréciables services à notre population tout entière, et à améliorer la santé de tant de petits êtres auxquels leurs parents n'ont pu jusqu'ici accorder les soins dont ils auraient eu si grand besoin. Espérons que nombreuses seront les familles qui comprendront tout l'avantage et tout le bénéfice qu'elles et leurs enfants pourront en retirer. Car l'avenir de notre peuple peut être grandement influencé par cette nouvelle institution que nous considérons comme un bon pas en avant dans la législation sociale.

Enfin le Grand Conseil a renvoyé à une commission l'étude d'une motion tendant à la création d'une Banque industrielle et commerciale vaudoise, dans l'idée de parer en une certaine mesure aux difficultés économiques toujours plus nombreuses auxquelles nous nous heurtons chaque jour. Cette banque aurait surtout pour but de nous affranchir, si possible, de la tutelle étrangère au point de vue économique, ou du moins de diminuer les dommages que nous fait subir cette tutelle. Elle devrait s'intéresser aux entreprises industrielles et commerciales qui auraient besoin d'elle et qui, faute de pouvoir se développer, sont souvent supplantées par des maisons étrangères.

Le dernier acte accompli par notre Parlement avant de se séparer nous a remplies d'une joie profonde : 48 députés ont déposé une résolution qui fut adoptée à l'unanimité et sans discussion, « priant l'Assemblée fédérale d'inviter le Conseil fédéral à protester contre la déportation en masse de non-combattants des territoires français occupés par les troupes allemandes, en violation des conventions de La Haye signées par la Suisse. »

C'est du fond du cœur que nous nous associons à cette protestation. Nous sommes heureuses que nos députés aient exprimé l'indignation qui nous étreint toutes à la pensée des souffrances sans nom imposées par des hommes, nos frères, à une population sans défense, et au mépris le plus absolu des plus élémentaires sentiments de justice et d'humanité. Il nous semble qu'en protestant comme ils l'ont fait, nos députés ont allégé nos consciences d'une partie du poids qui les oppresse.

Lucy DUTOIT.

## Celles qui travaillent

### I. Quelques considérations

Se rend-on suffisamment compte, en dehors des milieux spécialistes, de la place que tient la femme dans notre économie nationale ? Sait-on assez qu'il est bien peu de branches de l'acti-

<sup>1</sup> Et pourquoi les Associations féministes ne profiteraient-elles pas de cette occasion pour demander, à égalité de travail, égalité de traitement ? (Réd.)

vité industrielle, commerciale, agricole de notre pays où on ne la rencontre pas, en nombre plus ou moins grand? Nous craignons que non. Le sourire un peu amusé de beaucoup de ceux qui nous écoutent formuler nos revendications prouve trop clairement que, pour eux, la femme est, ou un joli objet de luxe fragile et coûteux, ou une mère de famille dont l'activité se limite strictement à sa tâche domestique, ou encore une bonne dame ennuyeuse qui se consacre, pour passer son temps, à des « œuvres » de charité, bref un être en marge de la vie publique de notre pays. Et un trop grand nombre de femmes, qui ne savent pas regarder en dehors de la sphère de leur propre activité, partagent souvent cette idée préconçue, aussi injuste qu'inexacte.

C'est pourquoi il nous a paru utile de consacrer dans le *Mouvement Féministe* une série d'articles à ce sujet : *La place des femmes dans la vie économique de la Suisse*. Sujet dont l'aridité s'éclaire immédiatement de considérations captivantes, pour quiconque sait lire entre les rubriques des statistiques et interpréter de fastidieuses colonnes de chiffres. Sujet dont l'actualité n'est pas à contester d'autre part, puisque chacun cherche maintenant à se renseigner au mieux sur la vie intérieure de notre pays, et sur les rouages de notre organisation nationale. Sujet enfin qu'il est utile de traiter avec deux buts devant les yeux : d'une part, apprendre aux uns ce qu'ils doivent à la femme suisse, leur faire voir combien elle contribue à la richesse du pays, et les amener ainsi à considérer sa valeur avec plus de respect et à ne plus user des mêmes éternels arguments pour lui refuser les droits qui sont l'apanage de ses concitoyens masculins. Et, d'autre part, donner à ceux qui s'intéressent au sort des travailleuses de toutes professions et de toutes catégories des précisions documentaires, qu'il est souvent difficile de trouver en dehors des ouvrages spéciaux.

Tout d'abord, sait-on seulement combien de femmes exercent dans notre pays un métier plus ou moins lucratif, souvent hélas! moins que plus?

Le dernier recensement industriel fédéral<sup>1</sup> est très net à cet égard. Sur 3 millions 463.609 habitants (population fixe), 721.942 femmes travaillent et gagnent — plus du cinquième de la population totale, en regard de 1 million 129.960 hommes.

Ces 700.000 femmes, en chiffres ronds, se répartissent entre les différentes catégories d'activité suivantes :

Extraction et production de matières premières : 332.139 femmes (contre 464.797 hommes).

Industrie : 250.896 femmes (465.913 hommes).

Commerce : 115.830 femmes (102.178 hommes).

Professions libérales : 12.243 femmes (21.093 hommes).

Transports et communications : 10.843 femmes (75.979 hommes).

<sup>1</sup> Nous avons abondamment puisé, pour les études qui vont suivre, dans la grande publication du Bureau fédéral de statistique : *Résultats du recensement fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, du 9 août 1905*. On nous objectera sans doute que ces résultats sont déjà vieux de 11 ans, et que des changements ont pu forcément être apportés par les circonstances aux chiffres énoncés. Nous sommes d'accord. Mais il faut d'autre part se rendre compte qu'une entreprise aussi considérable que celle-là ne peut être recommandée tous les jours, et que ce recensement fédéral nous fournit les seules données certaines sur lesquelles nous puissions sûrement tabler. Et d'ailleurs, sur des chiffres aussi considérables, les modifications ne peuvent être que de quelques unités qui se perdent dans la masse. Nous recommandons chaudement à tous ceux qui voudraient creuser davantage l'étude que nous ne pouvons qu'esquisser ici, la compilation de ces volumes, qui forment une mine inappréciable de renseignements sur la participation des femmes à la vie économique suisse.

On le voit, c'est l'extraction et la production de matières premières qui occupent le plus grand nombre de femmes, ce qui n'a rien d'étonnant puisque ces catégories de professions absorbent la majeure partie des forces actives de notre pays. Mais si nous comparons entre elles ces différentes rubriques, nous constaterons que, dans les professions commerciales, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (115.000 contre 102.000, soit 53,1 % contre 46,9 %), sans même comprendre dans ces chiffres les femmes employées commercialement dans l'industrie, soit 3184, ce qui porterait au total le chiffre des femmes travaillant à 119.014, — l'équivalent de la population totale d'une de nos grandes villes. L'industrie (travail à domicile compris) occupe plus d'un quart de million de femmes; en revanche, les transports et communication étant, du fait du préjugé que, seuls les hommes sont bons aux fonctions officielles, réservés par les grandes administrations publiques (postes, douanes, etc.) à l'élément masculin, les femmes n'y travaillent que pour un chiffre restreint, le septième de celui des hommes environ. Quant à ce qui concerne les professions libérales, les chiffres cités sont trop bas, tant pour les femmes que les hommes, le Bureau de statistique ayant éprouvé des scrupules à faire rentrer dans cette catégorie tous ceux et toutes celles qui exercent une profession libérale au service d'une administration publique. Le corps enseignant officiel tout entier, le personnel sanitaire, médecins, chirurgiens, gardes-malades, infirmières, des hôpitaux cantonaux ou municipaux, etc., etc., ont donc été exclus des chiffres indiqués plus haut.

## II. — Les femmes dans l'agriculture.

Disons en effet tout de suite que, dans cette première catégorie, l'agriculture seule est de quelque importance pour nous. Le recensement fédéral a atteint encore, il est vrai, l'exploitation forestière, dans laquelle nous ne rencontrons aucune femme, la pêche et la pisciculture, aux tableaux desquelles ne figurent que 4 femmes, propriétaires d'une entreprise, ou pour le compte desquelles l'exploitation en est faite, et l'exploitation des mines et des carrières, dans laquelle alors 255 femmes sont employées, en face de 13.219 hommes! Ces 255 femmes sont occupées à l'extraction principalement de la tourbe et du gravier, et à la fabrication de la chaux hydraulique et du ciment. Sur le nombre, 106 sont ouvrières, 8 employées commerciales de l'exploitation, 15 chefs d'exploitation, et 123 y travaillent en qualité de ce que les statistiques appellent complaisamment « membres de la famille du chef », ce qui ne laisse pas de donner quelque inquiétude sur la nature et le taux des salaires qui leur sont payés! D'autre part, 62 femmes seules sont propriétaires de mines ou de carrières, dont 22 de postes d'extraction de tourbe, et 22 également de carrières de gravier et de sable. Ceci simplement pour constater qu'il est, ainsi que nous le disions plus haut, bien peu de formes de l'activité suisse où ne se rencontrent pas des femmes!

Mais leur place est de toute autre importance dans l'agriculture, où elles forment le 43,4 % du personnel actif total. Il est intéressant de se rendre compte des cantons où elles sont employées en plus grand nombre aux travaux de la terre : ce sont ceux du Tessin, (dans lequel elles représentent le 57,8 % des travailleurs agricoles avec le chiffre absolu de 26.711 femmes), de Schaffhouse (52 % soit 5.678 femmes), de Soleure (47 %, soit 11.185 femmes), d'Argovie (46 %, soit 26.923 femmes), et du Valais (46 %, soit 26.128 femmes). Tout à l'autre extrémité du tableau, nous trouvons les deux demi-cantons d'Appenzell, qui emploient, dans les Rhodes Extérieures 1.692

femmes seulement, soit le 28 % des travailleurs agricoles, et dans les Rhodes Intérieures 278 femmes (11 %), la grande majorité de la population féminine de ces régions étant monopolisée par l'industrie à domicile. Dans nos cantons romands, la proportion est moyenne : 34 % du personnel agricole total (3813 femmes en chiffres absolus) dans le canton de Neuchâtel; 36 % (3156) dans le canton de Genève; 40 % (28.897) dans le canton de Vaud. Ces constatations n'ont rien d'étonnant si l'on considère que les cantons du Valais et du Tessin comptent parmi les plus agricoles de la Suisse, et ceux de Neuchâtel et de Genève parmi les moins (Genève venant en seconde ligne après Bâle-Ville à cet égard).

Ces statistiques fédérales présentent malheureusement une lacune sur un point qu'il aurait été intéressant pour nous d'élucider : l'âge des femmes qui travaillent. Le personnel est en effet classé pèle-mêle au point de vue du sexe dans les tableaux indiquant les catégories d'âge, et il faut forcément recourir à des éléments moins probants, des déductions et des comparaisons, pour essayer de déterminer si ce personnel agricole féminin est dans la force de l'âge, ou très jeune, ou encore vieux, et ne se livrant à cette occupation que parce que tout autre gagne-pain lui est refusé. Ce que l'on peut seulement constater, c'est que les cantons qui comptent la plus forte proportion de l'élément agricole féminin sont précisément ceux où la classe d'âge au-dessus de 60 ans est la plus fortement représentée : Tessin (19 %), Argovie et Schaffhouse (16 %). De même, si nous nous demandons à quelle forme de l'agriculture se livrent essentiellement ces femmes, les statistiques comparées nous permettent de déduire que c'est surtout au travail des prairies, des pâturages et des champs, c'est-à-dire aux durs et épuisants labeurs de la fenaison, de la moisson, de la culture des pommes de terre.... La culture des jardins ne compte pour ainsi dire pas, pas plus en Suisse que dans ces cinq cantons où l'élément féminin prédomine. La réponse assurément à ceux qui se rient des écoles horticoles féminines, affirmant que le métier de jardinier est trop dur pour des femmes ; mais une constatation triste aussi qui prouve d'abord à quel point est minime en Suisse la culture maraîchère, et ensuite à quelle fatigante glèbe sont attachées nos concitoyennes. Et une autre donnée de la statistique vient renforcer celle-là : à mesure qu'augmente l'emploi des machines agricoles décroît le nombre des femmes occupées. Elles remplacent par l'effort de leurs épaules et de leurs reins, par la tension de leurs bras et de leurs jarrets, par leur souffle et par leurs muscles, les râteleuses, faucheuses, lieuses mécaniques, etc.; et les instruments inventés pour faciliter le travail des hommes semblent destinés à d'autres qu'elles. Dans le Tessin, le canton, rappelons-le, où sur 100 agriculteurs, il y a 57 femmes, sur 100 entreprises agricoles, 3 font usage de machines, et le Valais vient tout de suite après, avec 4 entreprises à machines sur 100 et 46 femmes agriculteurs pour 54 hommes ; « La femme, être de faiblesse, d'impuissance physique, l'éternelle blessée... » Conventionnels mensonges !

Quelle est la situation sociale des femmes agriculteurs dans notre pays? Peu brillante, hélas! Nous les trouvons, en effet, surtout dans les fonctions subalternes, et partant mal rétribuées, et rarement aux postes de confiance et d'importance. D'abord, et alors que le 93 % des entreprises agricoles est aux mains d'une seule personne, celle-ci n'est que 8 fois sur 100 une femme. La femme exploitant seule une entreprise est donc rare chez nous. Il en est de même de la femme chef d'exploitation agricole (27.785 pour toute la Suisse), de la femme directeur, gérante, etc., dont le nombre est dérisoire, même dans les cantons où l'agriculture est spécialement aux mains de femmes : Tessin : 56

sur 26.711 ; Schaffhouse : 2 sur 5.678 ; Soleure : 1 sur 11.185 ; Argovie : 8 sur 26.923 ; Valais : 21 sur 26.128. En revanche, la catégorie qualifiée de « membres de la famille du chef » se recrute abondamment dans l'élément féminin : 20.976 unités dans le Tessin, 22.605 en Argovie, 21.814 dans le Valais, etc.<sup>1</sup> On voit d'ici la situation, et la foule des filles, belles-filles, sœurs, tantes, belles-sœurs, petites-filles, etc., qui gravitent autour du satellite-chef d'exploitation, avec de problématiques salaires, et certainement beaucoup plus seulement leur vivre et leur couvert pour toute rémunération. Les statistiques s'étant abstenues de toucher au domaine des salaires, nous ne pouvons apporter ici une affirmation, mais elle nous paraît se déduire d'elle-même des chiffres cités plus haut. Les femmes catégorisées comme « personnel domestique » ou comme « aides, journalières » sont aussi nombreuses, quoique dans de moins écrasantes proportions : 1120 dans le Tessin, 849 à Soleure, 1489 en Argovie, 1582 dans le Valais, etc. Et il faut noter ici une remarque curieuse, faite par le Bureau de statistique lui-même : c'est que les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans les petites exploitations, au-dessous de 3 hectares, ou de 3 à 10 hectares suivant les cantons. A mesure que s'élève l'importance de l'exploitation, le chiffre des femmes employées diminue. Ne peut-on en tirer une conclusion analogue à ce qui concernait les machines : les femmes sont surtout employées là où le travail est le moins divisé, organisé, là où il faut le plus recourir aux moyens de fortune, s'ingénier, mettre la main à la pâte...

On le voit : si aride que paraisse au premier abord la statistique, il est facile d'en extraire de frappantes conclusions sur l'existence de beaucoup de femmes. Aussi à ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous suivre jusqu'ici, donnons-nous rendez-vous pour examiner, le mois prochain, dans un second article, le nombre et la situation des femmes dans les professions commerciales.

E. Gd.

## De-ci, De-là...

La Société suisse d'Utilité publique, dont l'assemblée générale s'est réunie à Genève, les 18 et 19 septembre dernier, avait mis à son programme un sujet bien digne d'intéresser les femmes : l'hygiène du logement. Les deux rapporteurs, MM. F. Reverdin et Ch. Barde, ont apporté une fort intéressante contribution à l'étude de ce que devrait être le logis de tous, le logis ouvrier surtout. — Avec M. Barde, qui a donné des aperçus de statistique possédant toute l'éloquence des chiffres, nous avons déploré les lois insuffisantes qui régissent la construction à Genève, et font de notre ville une des moins bien partagées sous ce rapport. Nous avons applaudi à son ingénieuse proposition d'assimiler les logements insalubres aux denrées falsifiées, les faisant ainsi tomber sous le coup de la loi. M. Barde n'est encore élevé avec beaucoup de raison contre les spéculateurs sur les terrains prédisant une hausse fictive de ces derniers (on a payé à Genève jusqu'à 4 et 5000 fr. le mètre carré). On oblige ainsi le constructeur à réduire l'espace le plus possible, à gagner en hauteur ce qui manque en surface, et on maintient malgré cela un prix de revient trop élevé, qui retentit sur la cherté des loyers. La valeur si importante de la santé publique est ainsi sacrifiée à

<sup>1</sup> Nous ne donnons les chiffres concernant cette répartition de fonctions que pour les cantons à fort personnel agricole féminin, ces détails pour d'autres cantons nous conduisant trop loin. D'ailleurs, sur nos trois cantons romands, deux, Neuchâtel et Genève, sont classés parmi les moins agricoles, et la situation y est de ce fait moins typique. Voici, d'autre part, les chiffres pour le canton de Vaud : femmes-chefs d'exploitation : 1707; membres de la famille du chef : 23.893; directrices, gérantes : 26; personnel domestique : 2200; aides, journalières : 336. Le total des femmes employées à l'agriculture dans ce canton est de 28.897: là, comme ailleurs, la proportion des femmes « membres de la famille du chef » est effrayante.